

**Ecole** : maternelle Roland GARROS  
**Circonscription** : Avirons/Etang-Salé/Le Gol

**Année scolaire** : 2021/2022

**COMPTE RENDU**  
**CONSEIL d'ECOLE n°1**  
8 octobre 2021

La séance débute à 15h40 sous la présidence de la directrice.  
Accueil des participants.

**Présidente de séance** : HUET Vanessa (directrice)

**Secrétaire de séance** : CHEVALIER Isabelle

**Membres du conseil** :

♦ **Parents présents** : CADIX Stéphanie, GERAC Marie-Christine, GONTHIER Fabrice, JEANNE Wesley, MOUNOUSSAMY Evelyne, M'SIMBONA Johanna, TAOCHY Sonia, YAHAYA Ahamada

**Parents absents** : JEANNE Mouhssana, LASTOUILLAT Sania

♦ **Enseignants présents** : CHEVALIER Isabelle, BEAUVAL Sylvie, DIEUZEIDE Nathalie, FONTAINE Clarence, BOYER Emmanuelle, HUET Vanessa, LE GUEN Alain, PAYET Sophie, RANGAMA Giovanni, SIMON Sophie, SINIEN Sylvie, VIENNE Pascaline, ULENTIN Brigitte (remplaçante de MOUTOUSSAMY Karine), VITU Marie

**Enseignants absents et excusés** : BEAUVAL Sylvie, LÂPRE Salomé

**Intervention enseignantes spécialisées** : DURAND Claire, NIETO Sandra

♦ **Représentant mairie présent** : Mr RIAZE Hanif (Conseiller municipal Conseiller au développement économique)

**Ordre du jour** :

- Résultats des élections
- Bilan de rentrée
- Organisation pédagogique
- Règlement intérieur / protocole sanitaire
- Hygiène et sécurité / travaux
- Questions diverses

**INTRODUCTION**

■ Tour de table et présentations

■ Les réunions du conseil d'école doivent être un lieu d'échanges constructifs et respectueux autour de points visant à améliorer la qualité de vie des élèves à l'école.

## 1. RESULTATS élections + ATTRIBUTIONS Conseil d'école

### ■ Présentation des résultats du vote :

1 liste de candidatures : la liste M'Simbona (7 parents). Carence de 5 candidats. La directrice a donc réalisé une consultation de tous les parents afin de connaître les parents qui seraient volontaires pour être représentants de parents d'élèves : 3 parents se sont portés volontaires.

Taux de participation aux élections : 43%

Les prochaines élections pourront se faire exclusivement par correspondance.

### ■ Présentation et adoption du Règlement intérieur du Conseil d'école :

Règlement intérieur CE adopté à l'unanimité.

### ■ Présentation des attributions du Conseil d'école :

→ COMPOSITION : directrice, maire ou représentant, enseignants, pôle ressources spécialisé et comité de parents (ceux élus)

→ Il se REUNIT au moins une fois par trimestre

→ RÔLE : ▪ donne son avis sur le fonctionnement et la vie de l'école (actions pédagogiques, utilisation des moyens alloués, conditions d'intégration des élèves handicapés, restauration, hygiène scolaire, protection et sécurité des enfants...)

- vote le règlement intérieur
- adopte le projet d'école ...
- valide les PPMS
- assure une médiation entre les parents et l'école

## 2. BILAN de la RENTREE

Rappel : depuis la rentrée d'août 2019, l'article 11 de la loi Pour une École de la confiance indique que **l'instruction est obligatoire à partir de 3 ans**. C'est la raison pour laquelle, les élèves de PS qui ne reviennent pas l'après-midi doivent faire une demande d'autorisation d'aménagement scolaire auprès de l'Inspectrice de l'Éducation nationale.

### ■ L'organisation de l'école

L'école est rattachée au collège Jean Lafosse qui se situe en REP+. Conséquences :

→ la moyenne d'élèves par classe est de 24

→ le dédoublement des classes de GS : l'académie a créée 1 poste pour la rentrée 2021/2022 et la commune 1 local (modulaire). Le nombre de classes est donc passé de 11 à 12.

Effectifs : l'école compte 233 élèves répartis ainsi :

▪ 3 PS à 24 élèves : Mr Rangama, Mme Payet, Mme Dieuzeide

▪ 3 MS à 26 : Mme Moutoussamy, Mme Chevalier, Mr Fontaine

▪ 6 GS à 13-14 élèves : Mme Beauval, Mme Sinien, Mme Vienne, Mme Vitu, Mr Le Guen, Mme Lâpre/Mme Boyer)

▪ Nous accueillons 5 élèves accompagnés par une **AESH** (Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap).

▪ **Pôle ressources spécialisé** composé de psychologues, d'enseignants spécialisés (aide à dominante pédagogique ou relationnelle).

▪ Comme tous les ans, la **PMI** organisera une visite médicale à destination des PS et le **CMS** mettra en place un bilan à destination des élèves de GS à besoins particuliers.

▪ 2 volontaires mission **service civique** : mission du 01/10/21 au 30/06/22 : contribuer aux activités éducatives pédagogiques et citoyennes de l'école primaire.

## ■ **Situation sanitaire :**

### ▪ Protocole et cadre de fonctionnement :

Depuis la rentrée, la Réunion était placée au « Niveau 2 » du protocole sanitaire (cf. les 4 niveaux du cadre sanitaire sur le blog de l'école).

Suite au passage au « niveau 1 » du protocole, voici ce qui va changer (sauf dégradation de la situation) à la rentrée :

- levée de l'obligation du port du masque dans les écoles élémentaires et les accueils collectifs de mineurs pour les élèves des écoles primaires à compter du 11 octobre. Il reste néanmoins obligatoire dans les espaces clos et en extérieur pour les personnels
- la pratique d'activités physiques et sportives en intérieur et à l'extérieur se fera désormais sans restriction.

### ▪ principes généraux du protocole :

- Le rôle essentiel des parents
- Les règles de distanciation physique
- L'application des gestes barrières
- La limitation du brassage des élèves
- La ventilation des classes et autres locaux
- Le nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels
- La formation l'information et la communication

### ▪ Procédure de signalement des cas Covid+

- Plateforme de signalement avec retour des consignes de l'ARS
- Cellule de signalement Rectorat

## 3. ORGANISATION PEDAGOGIQUE

■ **APC** Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les élèves bénéficient de 36 heures d'activités pédagogiques complémentaires en plus de leurs heures d'enseignement. Ces activités seront consacrées à l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages : domaine privilégié : la maîtrise de la langue.

Les APC sont proposées par l'enseignant, elles ne sont pas obligatoires et sont soumises à l'autorisation parentale car elles ont lieu en dehors du temps scolaire.

■ **Plan français + plan math** sur 6 ans : public désigné par l'IEN : cette année les classes de maternelle de REP+ sont intégrées au plan math :

Objectifs : développer la formation continue des PE, favoriser le travail collaboratif, proposer des contenus de formation en lien avec les besoins des enseignants, améliorer collectivement la réussite de tous les élèves : visites croisées pour observer les élèves en séance et identifier leurs points d'appui, leurs stratégies et les marges de progression.

■ **Projet d'école** en cours d'élaboration

Pilotage de circonscription : une focale :

- En termes d'apprentissages : le changement de regard doit être centré sur les potentialités de l'élève
- En termes d'enseignement : une posture du métier d'enseignant : médiateur concepteur d'environnement pour faire fonctionner les élèves à l'optimum de leurs potentialités dans la logique d'une école inclusive.

■ **La culture des évaluations**

+ organisation : des membres du pôle ressources (PR) accompagnent les enseignants qui font passer les évaluations nationales (CP – CE1) : les membres du PR passent les consignes pendant que les enseignants observent leurs élèves.

+ Objectifs : permettre à l'enseignant d'observer les stratégies, procédures mises en place par ses élèves pour

résoudre chaque item des évaluations. Cela doit permettre d'identifier les points d'appui de chaque élève et ce qui fait obstacle.

### ■ **L'aide à la parentalité**

Intervention de Sandra Nieto (maîtresse spécialisée à dominante relationnelle) et de Claire Durand (maîtresse spécialisée à dominante pédagogique) :

+ Les années précédentes, en tant que membres du RASED, elles n'intervenaient qu'en élémentaire et individuellement auprès des élèves en difficultés en fonction des demandes des enseignants.

Désormais, elles font partie du Pôle ressources spécialisé (PRS) mis en place par Madame Thiel, Inspectrice de l'Education nationale. Elles interviennent donc directement dans les classes de toutes les écoles de la circonscription (Aviron + Etang-Salé + Le Gol) et ne sont plus rattachées à des écoles prédéfinies.

En maternelle, il s'agit surtout de mettre en place des projets de prévention afin de mettre les élèves en situation de réussite dans les apprentissages et de favoriser leur intégration à l'école.

Seuls les psychologues de l'Education nationale sont encore rattachés à des écoles prédéfinies pour permettre le suivi des élèves.

+ **Projet de prévention : l'accueil des élèves de PS** et de leur famille pour leur première rentrée à l'école maternelle.

- **Objectifs** : faciliter l'arrivée à l'école maternelle et prévenir l'apparition de difficultés chez les élèves de PS.

- **Déroulement** :

- Année N-1 : rencontre avec les parents des futurs élèves de PS et leur enfant
- 1<sup>ère</sup> semaine de la rentrée : rentrée échelonnée avec présence des membres du pôle ressource dans les classes de PS. Cela permet :
  - à l'enseignant de prendre un temps avec les parents
  - aux enseignants du PRS d'observer la gestion de la séparation
- 2<sup>ème</sup> semaine : café des parents avec 3 axes :
  - Comment le parent a-t-il pensé que son enfant avait vécu sa rentrée à l'école ?
  - Comment le parent a-t-il vécu cette séparation ?
  - Quelles améliorations apporter ?
- Janvier/février : 2<sup>ème</sup> café des parents à programmer : projet de co-éducation

Mise en place d'un « Plan maternelle » qui se poursuivra jusqu'en grande section puis au niveau de la liaison GS/CP.

### ■ **PROJET d'actions et SORTIES pédagogiques**

#### ► **Projets non soumis à financement par la coopérative de l'école**

+ **Projet « aisance aquatique »** : les 6 classes de GS sont concernées. Difficulté pour trouver des parents accompagnateurs volontaires : agrément niveau 3 exigé.

+ **Sortie aux Makes** : 3 MS

+ intervention de la CIVIS dans les classes de GS programmée pour une sensibilisation au **tri des déchets**

+ **Projet « fresque »** : 6 classes de GS

Objectifs : les élèves de GS participent à l'amélioration de la qualité de vie dans leur quartier dans le cadre du projet de TCSP (Transport en Commun en Site propre) de la CIVIS.

- Participation à la réalisation de la fresque sur les murs extérieurs de l'école : Intervention graffeurs : les élèves graffent à la bombe et au pochoir

- Sensibilisation à l'environnement, aux espèces endémiques, aux enjeux de la mobilités douces

- Intervention de la SEOR (Société d'Etudes Ornithologiques de La Réunion)
- Sortie au zoo d'Etang-salé programmée le 16 novembre financée par le contrat de ville

Inauguration de la fresque prévue le 12 novembre 2021. A confirmer.

Monsieur Riase rappelle que le projet de TCSP a pour but d'aménager l'espace public avec la création de voies de circulation, d'espaces aménagés, de mobilier urbain, de fresques... La volonté de faire participer les élèves a pour but de sensibiliser les familles afin qu'elles soient un relai auprès de l'entourage pour transmettre un message : prendre soin de son quartier et mettre fin aux saccages et aux détériorations.

#### ► Projets soumis à financement par la coopérative de l'école

+ Sortie à la ferme des tortues (Avirons) : PS2 et GS5 : entrées financées par l'école. Bus financé par la circonscription.

+ Projet « Résidence d'artiste en milieu scolaire » avec Stéphane Chomette à terminer : coût pour l'école : 500€ (reste financé par la région) : réaliser des créations sonores pour son spectacle "Au secours !" qui tournera dans différentes écoles de l'île. 2 étapes :

- 1ère partie (mai-juin 2021) : enregistrement du chant des élèves + intervention de la CIVIS sur le tri des déchets

- 2ème partie du projet (septembre 2021) : création d'instruments de musique à partir d'objets recyclés et enregistrement des rythmes

+ Sorties de toutes les classes en fonction de la situation sanitaire

► Les actions menées (coop versées par les parents, photos, mugs personnalisés) devraient permettre cette année de financer des sorties et/ou spectacles.

### 4. COMPTE-RENDU FINANCIER de la COOPERATIVE scolaire

Cf. bilan financier du mandataire : Mr Rangama.

Consultable au bureau de la directrice.

### 5. REGLEMENT INTERIEUR et avenant

Proposition de modifications : Les entrées et les sorties par les nouveaux portails.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Il est valide pour toute l'année scolaire 2021/2022.

### 6. HYGIENE et SECURITE

#### ■ RGPD : Règlement Général pour la Protection des données

3 REGLES :

- Limiter la quantité de données.
- Limiter l'accessibilité
- Limiter ou la durée de conservation

Il faut informer les personnes concernées de ce qu'on fait de leurs données.

■ Présentation des **Fiches SST et de la synthèse trimestrielle** : pour tous les points de sécurité qui peuvent représenter un danger pour les élèves et tous les usagers de l'école (changement clim, linoleum, réparation des grilles, comblage terre, meubles à angles saillants et rouillés, nacos manquants ou ébréchés...) :

Nouveauté : il y a trois Registres Santé Sécurité Travail : un qui concerne les personnels Education nationale, un destiné à tous les usagers de l'école et le dernier mis en place par la mairie pour ses agents. Les deux premiers registres sont à disposition dans le bureau de la directrice et peuvent être renseigné par chaque usager ou personnel EN.

■ Sécurisation entrée : pendant les heures de cours, les portails restent fermés à clés (application **plan Vigipirate**).

■ **Exercices de sécurité** : dans l'année, on doit effectuer :

▪ 2 à 3 exercices incendie : le premier a été réalisé le 28 septembre 2021 (exercice annoncé) et un le sera en mars 2021 (exercice inopiné).

▪ des exercices de mise en sûreté : la directrice présente les deux **PPMS** (plan particulier de mise en sûreté) consultables au bureau :

- risque sociétal : exercice attentat-intrusion à réaliser avant décembre 2021

- risque naturel ou technologique : exercice à réaliser avant décembre 2021

Dotation malles 1<sup>ère</sup> urgence : la commune a demandé un bilan exhaustif des besoins par école pour commencer à doter progressivement chaque école a minima. Une commande partielle sera faite l'année prochaine.

## 7. RELATION ECOLE / MAIRIE

■ **Programmation commandes** :

Monsieur Riase précise que des livraisons sont en cours :

+ Matériels pédagogique (SOPE) : livraisons prévues pour le mois de novembre

+ Livres scolaires et non scolaires (librairie Gérard) : 01/10/21

+ Fournitures scolaires (Best fournitures) : à compter 25/10/21

■ **Personnel communal** :

▪ Il n'y plus d'ASEM en GS. Mme Victorine Lehinga est la nouvelle référente.

Conséquence du manque de personnel : plus d'asem tournante donc si une asem de PS ou MS est absente, il n'y a pas d'agent pour la remplacer. Solution exceptionnelle : un agent polyvalent mais conséquence : plus d'adulte présent au niveau des toilettes enfants. La mairie fait parfois intervenir des asem d'autres écoles : elles sont de bonne volonté mais ne connaissent pas le fonctionnement de l'école, ni les élèves donc c'est une situation adéquate.

Les nouvelles fiches de poste devraient être communiquées au retour des vacances d'octobre.

▪ 2 agents polyvalents (en alternance) pour les toilettes élèves et 1 au réfectoire

▪ 1 secrétaire

▪ 3 hommes de cour (temps de travail décalés).

▪ 1 agent de médiation présent devant l'entrée principale aux horaires d'entrée et de sortie des élèves.

■ **Travaux et entretiens** :

▪ **Travaux et entretiens réalisés**

– Création d'une nouvelle entrée (CIVIS / commune)

– Sécurisation des abords réalisée devant la nouvelle entrée : pose de rambardes

– Installation d'un nouveau préfabriqué « G » (« dédoublement GS ») + livraison de tables, chaises, bureau, tableau. Pas de point d'eau + pas de livraison de petit matériel ni de matériel pédagogique

– Point d'eau installé près du préfabriqué « F » qui n'est pas équipé

– Préfabriqué « F » : Installation d'un auvent au niveau du préfabriqué installé l'année dernière mais manque toujours les patères et une gouttière (rideau de pluie devant la classe n°C1)

– Préfabriqué « E » : climatiseur changé

– Présence d'amiante : sols du réfectoire et du bureau de direction recouverts

– Livraison d'un nouveau photocopieur

– Réalisation d'une allée bétonnée entre le préfabriqué F et le préau.

– Pose d'une sonnette au niveau du petit portail (à déplacer au niveau de la nouvelle entrée)

– Pose d'un cadenas sur le petit portail situé entre les classes de GS2 et PS2.

– Isolation thermique prévue dans toutes les classes. Pour le moment, seule l'isolation du bâtiment B a été réalisée pendant les vacances d'octobre 2019 (accès facile et stable) : pose de laine de verre dans le faux plafond.

- Pose de panneaux photovoltaïques sur les toits.
- Nom de l'école indiqué sur le mur d'enceinte extérieur grâce au projet « fresque » et aux graffeurs

▪ **Travaux et entretiens non réalisés à ce jour :**

**+ Signalisation :**

- Absence de panneaux de signalisation indiquant la présence d'une école et l'obligation de ralentir pour les automobilistes. Or l'école se situe sur deux axes routiers très fréquentés : la rue Saint Philippe (devant la gare routière) et la rue D'Aumale. Deux panneaux seraient donc nécessaires afin que la sécurité des enfants soit assurée.
- Nécessité de repeindre les passages piétons devant l'école afin qu'ils soient visibles des automobilistes.

**+ Information/communication**

- 1 tableau d'affichage à l'abri de la pluie
- 1 boîte aux lettres destinée aux associations de parents d'élèves ([Bulletin officiel n° 31 du 31 août 2006](#))

**+ Travaux**

- Nivelier le sol avec un apport de terre et en coupant les racines car il y a des trous, des dénivelés et grosses racines apparentes dans la cour de l'école (cf. DUER 2017).
- Revégétaliser la cour en recouvrant les zones « terreuses » de gazon ou d'un revêtement synthétique car il y a énormément de poussière ce qui affecte la santé des élèves (cf. DUER 2017).
- Construire un auvent entre les classes du bâtiment D et les toilettes car les élèves des classes de MS situées à l'arrière ne peuvent se rendre aux toilettes ou à la cantine dans des conditions de sécurité minimales puisqu'il n'y a pas d'auvent pour les protéger de la pluie : risque de chutes et de maladie (cf. courriel du 13 novembre 2017).
- Refaire le carrelage mural des toilettes enfants car des carreaux sont décollés (cf. Courriels du 7 et 10 sept. 2018) + Changer le carrelage au sol dans les toilettes enfants car le carrelage est extrêmement glissant en présence d'eau (cf. DUER 2017)
- Casser trois rangs du mur séparant les toilettes des filles et des garçons. En effet, la dame des toilettes étant souvent seule, elle est dans l'impossibilité de surveiller les filles en même temps que les garçons. La sécurité des élèves n'est donc pas assurée dans les toilettes (cf. Courriel du 10/09/18).
- Refaire linoléum de plusieurs classes (cf. courriel)
- Réaliser deux allées bétonnées entre le préau et les classes afin de désengorger l'allée centrale, passage unique pour accéder à 7 classes.
- Changer les grilles des caniveaux car elles sont rongées par la rouille, mal fixées (béton qui se désagrège), saillantes et instables (cf. DUER 2017).
- Nacos cassés et manquants / mécanismes défectueux : suite aux différents courriers, des agents sont intervenus pour recenser le matériel défectueux. Ils ont donc remplacé des nacos mais les mécanismes d'ouverture et de fermeture sont pour la plupart défectueux.
- préfabriqué « F » : nécessité de portes manteaux pour les sacs
- Préfabriqué « G » : nécessité d'installer un auvent pour que les élèves et les sacs soient à l'abri du soleil et de la pluie.
- Installer des auvents au niveau de la nouvelle entrée, devant le préfabriqué
- Nouvelle entrée : réaliser une allée bétonnée (boue, poussière)
- Construire une salle supplémentaire (ou pose d'une salle préfabriquée) pour pouvoir organiser les réunions

**+ Entretien de la cour, des allées et des surfaces gazonnées**

- Entretien : les agents de cour ont besoin du matériel suivant (signalé depuis avril 2018) :
- un long tuyau d'arrosage car le tuyau actuel est inutilisable (percé à de multiples endroits),
  - un sécateur,
  - une cisaille,
  - une pelle,
  - de la terre pour remblayer
  - souffleur...

→ Intervention de Mme Dieuzeide (enseignante) : elle souligne la nécessité de regazonner (plaques de gazon

par exemple) certaines zones de la cour. En effet, la sécheresse génère beaucoup de poussière. Cela oblige à nettoyer les classes plusieurs fois par jour.

Elle rappelle que suite à notre demande auprès du service environnement, des arbres endémiques ont été plantés à divers endroits de la cour.

→ Intervention de Mr Riaze (élu) : possibilité pour l'équipe enseignante de monter un projet pédagogique ayant pour objectif d'aménager certains espaces verts. Cela permettrait notamment l'achat de matériel.

## 8. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question posée.

Intervention de Mme M'Simbona (parent) : elle constate que les entrées et les sorties échelonnées organisées au niveau du portail N°2 (en face lycée Schoelcher) permettent d'éviter les attroupements. Les parents d'élèves respectent les règles de distanciation.

Intervention de Mr Riaze (élu) concernant la nouvelle école de la ZAC Avenir : c'est un projet qui date de 2004. Coût estimé : 13 millions d'euros (école label HQE « Haute Qualité Environnementale »). Les travaux devraient commencer courant 2022. Cela permettra de désengorger le secteur mais n'entraînera pas la fermeture des écoles déjà existantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Le secrétaire  
Isabelle Chevalier

La directrice  
Vanessa Huet